

Compte rendu du conseil portuaire du 25/09/2025

La réunion du conseil portuaire s'est tenu le 25/09/2025 dans la salle du conseil de la Mairie de RIVEDOUX PLAGE

Participants : M. Marc CHAIGNE (adjoint en charge des activités maritimes), Mme Guylène BOYER (secrétariat technique), M. (? services techniques mairie), M. (? Ecole de voile ?), M. Daniel GERVIER (CLUPP), M. Alain CHAIGNE(CLUPP), M. Joël LEBON(CLUPP), M. Guy ANDRAULT (CLUPP et APPRP), M. Pascal POTIER(APPRP).

Partiellement : Mme Claire DUBOS (Evènementiel, Culture, Communication)

Il n'y avait pas de représentant des professionnels de la mer (retenus par le Grand Pavois à La Rochelle)

Ordre du jour :

- a) Point sur la saison
- b) Calendrier aménagement du port communal
- c) Zones de mouillage
- d) Questions diverses

1. Préliminaire

Marc CHAIGNE présente Claire DUBOS qui est chargée des activités d'animation au sein de la mairie. C'est donc elle qui sera l'interlocutrice pour toutes les manifestations ayant pour thèmes la mer et le port.

Pour 2026, il est toujours prévu d'organiser la fête du port sur l'esplanade face à la mairie. Une organisation sur le port nécessiterait de fermer la route départementale et donc d'obtenir les autorisations correspondantes. La question est tout de même posée de réaliser une fermeture sur une demi-journée pour pouvoir organiser des activités récréatives dans le port, et en particulier à l'occasion d'une éventuelle inauguration du port à venir.

2. Point sur la saison

Question sur les prises électriques non toutes fonctionnelles sur la jetée. Point à vérifier et corriger si nécessaire. Le coffret électrique à côté de la terrasse du M est dégradé. Un nouveau couvercle est à prévoir.

Il est précisé que le restaurant le « M » a désormais un compteur propre pour sa terrasse qui est chauffée.

Il est signalé que les balises d'angles de la cale sont détériorées et à remettre en état.

Les analyses réalisées sur les vases dans le port sont bonnes et permettraient donc un dragage de celles-ci.

La remise en place de la potence réservée aux annexes est envisagée au printemps prochain. La fixation sur la cale doit être réalisée suivant des modalités à définir entre les services techniques de la mairie et l'APPRP. Pour éviter les problèmes rencontrés lors du précédent démontage, envisager

l'utilisation de matériaux inoxydables, une fixation non émergente après démontage et une obturation des orifices pour éviter leur comblement en période hivernale.

Un bateau sur place visiteur a largué ses amarres récemment et a percuté d'autres bateaux. Les personnes présentes sur le port, n'ayant pas les coordonnées du propriétaire du bateau, ont cherché à contacter les services de la mairie par l'intermédiaire du numéro d'astreinte. Celui-ci ne répondait malheureusement pas.

3. Calendrier d'aménagement du port communal

Toutes les autorisations administratives ont été reçues, que ce soit au niveau du ministère de l'environnement ou de la préfecture.

La question aujourd'hui posée est celle de la gestion du port et de la ZMEL. Cela représente un demi temps plein. Le contact a été pris entre la mairie et le département. Le business plan a été fait.

La demande écrite a été faite au département pour éventuelle prise en charge par leurs services. La réponse est attendue sous 2 mois. Le département deviendrait alors maître d'ouvrage, la question principale étant le financement correspondant par le département.

En attente de la réponse, les travaux, et en particulier le dragage, ont été décalés d'une année. Il n'était pas envisageable de faire le dragage sans connaître la date de réalisation de l'aménagement, le ré-ensablement risquant d'intervenir avant les travaux en cas de décalage trop important entre les deux.

Dans l'aménagement, le plus onéreux est le brise clapot, d'un coût entre 300 et 400k€.

La mise en place des pontons n'est « que » de 200k€, un autre point financier important restant la mise en place des pieux de fixation du ponton brise clapot et des pontons.

En cas de financement par la commune, un emprunt sur une durée de 25 serait envisagé, avec un remboursement financé par les amodiations.

Le dernier dragage du port date de 2006, ce qui explique le niveau actuel de l'ensablement.

4. Zones de mouillage

Concernant la côte nord, suite au courrier de l'APPRP à la préfecture avec copie à la mairie, un long entretien téléphonique entre Marc CHAIGNE et les services de la DDTM a conclu à une absence de PV pour les contrevenants sous réserve d'enlever rapidement les corps morts illégaux, avec interdiction d'en remettre en place à l'avenir dans cette zone, puisque le dossier d'aménagement du port est maintenant accepté.

Concernant la zone sud, et dans la mesure où un dossier de demande de ZMEL est en cours d'instruction, les personnes ayant mis en place un corps mort sans autorisation devront le déclarer à la DDTM de façon à obtenir une AOST (Autorisation d'Occupation Sans Titre) payante. Moyennant quoi les corps morts pourront demeurer en saison sous réserve de régler la taxe correspondante, en attendant la mise en place des mouillages de la ZMEL.

C'est la société CREOCEAN qui est en charge d'établir le dossier d'instruction. Pour M. CHAIGNE, ce dossier avance bien, CREOCEAN ayant déjà établi des dossiers par le passé pour cette zone.

Le dossier est établi pour 50 places et deux « grappes » pour éviter les alignements refusés par la DREAL par le passé. Une des grappes serait située au niveau du pas de la fontaine, l'autre au-delà de l'école de voile. Une partie des mouillages sera située en zone d'échouage, l'autre en eau profonde.

Un tableau de synthèse a été établi par la Mairie.

Il est remarqué que ce sont les services de l'état qui demandent la mise en place des ZMEL, mais que ce sont les communes qui doivent prendre en compte les aspects financiers non négligeables correspondants (de l'ordre de 300k€ pour la mise en place, sans compter l'entretien ultérieur soit environ 300€ par an par mouillage et une taxe de 100€ environ par mouillage également). Il n'est pas prévu de mettre en place des chaînes (plots en béton, avec chaîne mère tout de même) mais plutôt du bout d'un matériau textile nouveau qui permettrait une durée de vie de 5ans minimum (tests actuellement en cours en Bretagne sur 6ans) alors qu'on ne peut espérer plus de 3 à 4ans avec des chaînes.

Un appel d'offre a été fait pour la gestion de la ZMEL. Il n'y a eu aucune réponse. La Mairie cherche donc comment faire pour assurer cette gestion.

Marc CHAIGNE rappelle qu'au niveau de la Charente Maritime tous les ports sont déficitaires (si on ne prend pas en compte les autres retombées liées en particulier au tourisme).

Le dossier devrait passer en commission des sites en novembre 2025, une issue favorable étant attendue (en particulier puisque les ZMEL sont instituées à la demande de la DDTM).

A noter qu'actuellement la DREAL demanderait que les corps morts soient enlevés tous les ans, avec une difficulté toute particulière concernant ceux situés en eau profonde.

Pour réduire un peu les coûts, une demande appuyée par la DDTM a été effectuée auprès de la DGFiP pour qu'un moratoire soit observé sur l'application des taxes pendant un certain temps, mais l'espoir d'aboutissement est faible.

Pour l'implantation des annexes nécessaires à l'accès aux bateaux, deux zones sont envisagées, une sur une place de stockage à sec des bateaux de voile légère, et une autre à proximité de l'école de voile. Il s'agit là encore d'occupation du domaine public maritime avec la réglementation associée.

5. Questions diverses

L'APPRP demande si une partie du rack à annexes ne pourrait être rapprochée du camping du Platin où sont logés un certain nombre de propriétaires de bateaux sur filières.

L'implantation proposée à proximité du parking situé derrière la bibliothèque et la coopérative maritime sera examinée par les services techniques de la mairie, sachant que la distance à parcourir pour se rendre aux filières reste importante, surtout en cas de vent de nord-ouest fréquent.

Le rédacteur P.POTIER